

PASSEPORT BIOMETRIQUE / CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ.

Documents à fournir

- ✓ Nous attirons votre attention sur le fait que les documents présentés doivent être des **originaux** (les photocopies seront faites par les agents du service Administration Générale)
- ✓ Le dossier ne sera pas traité si tous les documents demandés ne sont pas présentés.

PERSONNES MAJEURES OU MINEURES ÉMANCIPÉES	PERSONNES MINEURES
<p data-bbox="188 539 711 600"><u>La présence de l'intéressé(e) est obligatoire lors de la constitution du dossier</u></p> <ul data-bbox="145 636 799 1594" style="list-style-type: none">➤ Une copie intégrale d'acte de naissance récente➤ La Carte Nationale d'Identité et/ou passeport Si perte ou vol, fournir un document officiel avec photo (permis de conduire, permis de chasser, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique...)➤ En cas de perte ou de vol de la carte d'identité : 25€ en timbres fiscaux➤ 2 photos d'identité récentes en couleurs, de format 3,5 x 4,5, identiques, parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, sur fond clair uni(bleu ou gris). La taille du visage entre la base des cheveux et le menton doit mesurer entre 3,2 et 3,4.➤ Document prouvant la nationalité française Décret de naturalisation, ampliation, Certificat de Nationalité Française...➤ 1 justificatif de domicile à vos nom et prénom si hébergement :<ul data-bbox="245 1339 799 1503" style="list-style-type: none">o 1 pièce justificative de domicile au nom de la personne qui vous héberge datant de moins de 3 moiso 1 attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date de début de l'hébergement➤ Timbres fiscaux d'une valeur de 88€ (89€si les photos sont prises en mairie) <p data-bbox="97 1666 699 1760">Attention : <i>Une femme veuve doit fournir l'acte de décès de son époux.</i></p> <p data-bbox="97 1798 791 1960"><i>Une femme divorcée souhaitant conserver le nom de son ex époux doit fournir le jugement de divorce autorisant l'usage du nom de son ex conjoint ou une lettre manuscrite de son ex-conjoint l'autorisant à utiliser son nom comme nom d'usage.</i></p>	<p data-bbox="938 539 1398 600"><u>La présence de l'enfant est obligatoire lors de la constitution du dossier</u></p> <ul data-bbox="820 636 1517 2018" style="list-style-type: none">➤ Une copie intégrale d'acte de naissance récente➤ La carte nationale d'identité et/ou l'ancien passeport de la personne mineure (si elle en possède déjà)➤ La pièce d'identité du représentant légal (père, mère, tuteur...)➤ 2 photos d'identité récentes en couleurs, de format 3,5 x 4,5, identiques, parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, sur fond clair uni(bleu ou gris). La taille du visage entre la base des cheveux et le menton doit mesurer entre 3,2 et 3,4.➤ Document prouvant la nationalité française Décret de naturalisation, ampliation, Certificat de Nationalité Française...➤ 1 justificatif de domicile à vos nom et prénom si hébergement :<ul data-bbox="868 1272 1517 1435" style="list-style-type: none">o 1 pièce justificative de domicile au nom de la personne qui vous héberge datant de moins de 3 moiso 1 attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date de début de l'hébergement et tous les noms des personnes hébergées➤ Timbres fiscaux d'une valeur de : 44€pour les 15/17ans (45€si photos prises en mairie) 19€pour les moins de 15 ans (20€si photos prises en mairie)➤ 1 justificatif de l'autorité parentale si parents divorcés :<ul data-bbox="868 1783 1437 1839" style="list-style-type: none">o jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur Si parents séparés :<ul data-bbox="868 1899 1485 2018" style="list-style-type: none">o Déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale ouo Ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ouo Autorisation manuscrite du parent absent